



# DD 233 - Loi AGECE : loi anti-gaspillage pour une économie circulaire



contactformation@ctcgroupe.com  
+33 (0)4 72 76 10 02

Contactez-nous

## Public concerné :

Tous profils de collaborateurs.trices en lien avec la mise en marché de produits finis.

## Objectifs :

- Comprendre les principes de la loi AGECE, les obligations qui en découlent pour votre entreprise et le rôle des filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP)
- Préparer la mise en conformité de votre organisation

## Méthode pédagogique :

- Groupe de 12 personnes maximum
- Alternance d'apports théoriques et d'exemples de mises en application d'articles de la loi
- Présentation d'outils et de vidéos permettant d'identifier les points concernant votre entreprise
- Questionnaire en ligne pour évaluer son niveau de connaissance tout au long de la formation

## Évaluation des acquis :

Questionnaire d'évaluation des connaissances

## Prérequis :

Aucun



## Référence

DD 233

## Durée

1 jour (7 heures)

## Dates et lieux

1er octobre 2026 : Lyon

## Formatrice

Coline SIMON

## Tarif

En inter : 600 €HT / jour / stagiaire

En intra : 1435 €HT / jour pour un groupe de 12 personnes maximum

Les entreprises membres bénéficient de -20% sur le tarif indiqué ci-dessus.

## Contenu :

La [loi AGECE](#), anti-gaspillage pour une économie circulaire, adoptée en 2020 instaure des pratiques nouvelles pour les metteurs en marché de produits en faveur d'une économie circulaire.

Ses 130 articles imposent des règles strictes pour lutter contre toutes les formes de gaspillage touchant toutes les filières industrielles.

La formation se déroule en 4 temps :

- **Court panorama législatif européen et français** en expliquant les liens avec les différents articles de la loi AGECE : règlement écoconception, directive green claims, etc.
- **Présentation de la loi AGECE** dans son ensemble : périmètre, thématiques, etc.
- **Présentation du principe de Responsabilité Elargie du Producteur (REP)** et des filières associées
- **Focus sur les obligations prévues par la loi selon les produits** : gestion des déchets et des invendus, communication des qualités et caractéristiques environnementales des produits, affichage environnemental et plan d'éco-conception.

---

*CTC Formation se réserve le droit d'annuler toute session de formation programmée dans les 10 jours ouvrés avant la date de formation en cas de force majeure ou en raison du nombre insuffisant de participants.*

Document généré le 26/06/2026 à 23h19